



# ICI FONTAINE

N° 43

Février 2022



## Le mot du Maire

Alors que l'année 2021 vient de s'achever avec pour beaucoup d'entre nous, le sentiment d'une année très particulière, espérons que 2022 nous apporte gaieté, liberté, sérénité et convivialité.

Pour cette seconde année de mandat, je ne pourrai vous rencontrer lors de la traditionnelle cérémonie des vœux. Ainsi, cet écrit est pour moi l'occasion de vous présenter, à vous et à vos proches, avec beaucoup de sincérité, mes meilleurs vœux pour 2022. J'en profite également pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants de notre commune.

Malgré les contraintes sanitaires, l'année 2021 aura été une année bien remplie et ce grâce au travail de l'ensemble des conseillers municipaux qui ont su répondre présent dans les différentes missions confiées et je les félicite pour cela.

Je tiens à remercier les membres et les bénévoles des différentes associations pour leur dynamisme afin d'organiser des événements qui nous permettent de nous réunir et de passer de très bons moments ensemble.

Je tiens à remercier également Sophie Brard et sa collègue Célestine qui ont donné de leur temps pour vacciner les personnes intéressées du village. Aussi pour la 3ème année consécutive, je vous annonce qu'il est envisagé de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux.

J'espère pouvoir vous retrouver dès que possible autour de moments conviviaux et de partage.

Cyrille Rosello De Moliner  
Votre Maire



## Dans ce numéro :

Le mot du Maire	1
L'intercommunalité	1
Le CCAS	2
Evènements communaux	2
L'actualité communale	3
Les commissions	3
Le carnet fontenois	4
Info diverses	4

## L'AGENDA

- 9 avril – 15h30  
Carnaval  
Mairie/ Au Cœur de Fontaine
- 10 avril  
Election présidentielle  
Mairie
- 24 avril  
Election présidentielle  
Mairie
- 8 mai – 11h  
Cérémonie commémorative  
Pot de l'amitié
- 20 mai – 19 h  
Fête des voisins  
Mairie
- 25 Juin – 19h  
Feu de la Saint-Jean  
Mairie

## L'histoire de notre Village

### Le saviez-vous ?

A Fontaine-Henry, il existait deux sites d'élevage de chevaux vers les années 1930.



Le premier se situait à la ferme Bastard (aujourd'hui ferme Hamelin). C'était un élevage de chevaux de courses de trot. Le Marquis Gontran de Cornulier (1825-1898), député du Calvados et maire de la commune est à l'origine de la société d'encouragement pour l'amélioration de la race du cheval français de demi-sang à partir de 1864. Deux champs de course se trouvaient sur la commune : l'un pour l'entraînement, l'autre pour les compétitions.

Depuis 1931, le dernier dimanche de janvier, à Vincennes se court le prix de Cornulier, en l'honneur de Gontran et de Jean, son fils. Cette course est considérée comme le championnat du monde de trot monté.

Le second élevage était celui de Monsieur Fanet, adjoint au maire. Ce négociant fortuné achetait des lots de chevaux et les revendait à l'armée française ainsi qu'à des pays étrangers.

Des centaines de chevaux pâturaient dans les herbages de notre village.

## Centre Communal d'Action Social



Samedi 19 février, les aînés du village ont assisté à la projection du film « Les Bodin's en Thaïlande » offert par le CCAS, au cinéma de la Gare à Courseulles-Sur-Mer. Après avoir bien ri, tous se sont réunis à la salle polyvalente pour un goûter. Comme à l'accoutumée, une boîte de chocolats leur a également été offerte.



## Evènements communaux

### Halloween



C'est avec une immense joie que nous avons pu recommencer le traditionnel défilé d'Halloween.

Samedi 23 octobre, sous un soleil radieux, une armée de petits monstres a arpenté les rues de Fontaine-Henry à la recherche de friandises. Après une récolte très fructueuse, enfants et parents se sont regroupés en salle des associations pour un bon goûter.



### Téléthon 2021

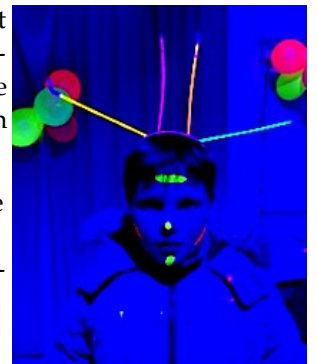


Samedi 4 décembre, pour le Téléthon, la municipalité s'est de nouveau associée au Club de l'Amitié. Tandis que Jean-Claude Godderidge et son équipe confectionnaient de bonnes crêpes, les membres de la commission animation proposaient l'achat de pack « Fluo et lumineux ».

Petits et grands ont pu confectionner des lampions afin de défilier dans les rues du village plongées dans le noir pour l'occasion.

Tous se sont rejoints ensuite à la salle polyvalente pour assister à un apéro « Fluo », éclairés uniquement par la lumière UV.

Cette année, grâce à votre générosité, 378.50 € ont été distribués au profit du Téléthon.



### Noël 2021



L'arrivée du père Noël a enfin pu être célébrée comme il se doit, dimanche 12 décembre.

La municipalité a présenté le Spectacle de Magico Rigolo qui avait été annulé l'année précédente. L'artiste a déployé toute une panoplie de tour de magie afin de faire rêver et rigoler un public fontenois très enthousiaste.

Les enfants ont ensuite poursuivi la magie de Noël à la rencontre du père Noël avec l'association Au Cœur de Fontaine.



# Le Conseil Municipal

## Séance du jeudi 16 décembre 2021 :

Position du conseil municipal sur les emplacements réservés 2 et 3 du PLU ; Approbation du Rapport annuel relatif au Prix et à la Qualité du Service public d'assainissement collectif (RPQS) 2020 ; Approbation du rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes Seules Terre et Mer ; informations et questions diverses.

**Prochain Conseil Municipal** : le jeudi 3 mars 2022 à 19h

**Prochaine réunion de CCAS** : le jeudi 17 mars 2022 à 19h

## Travaux des commissions

### Commission vie scolaire et enfance

#### Rentrée 2022 – 2023

Afin de préparer la rentrée 2022/2023, vous pouvez dès à présent prendre contact avec Madame Nicole, directrice de l'école de Reviers/Fontaine Henry, au 02.31.08.19.53

Les inscriptions s'effectueront dans un second temps auprès de la communauté de communes.

Nous vous rappelons l'importance d'inscrire vos enfants dans notre école. L'école est un créateur de lien entre les habitants. Cela permet d'apporter une véritable dynamique communale afin que notre village continue de vivre.

#### Protocole

Depuis le 21 février, un nouveau protocole est mis en place dans les écoles.

En effet, le port du masque n'est plus obligatoire en extérieur aussi bien pour les élèves que pour le personnel. De plus, la présentation d'une déclaration attestant la réalisation des tests n'est plus obligatoire pour que les enfants soient accueillis dans l'établissement.

Aussi, dès le 28 février, les élèves et les enseignants en contact avec un cas positif n'auront plus à réaliser qu'un seul test à J+2.

## Commission Travaux et Environnement

### Mur du cimetière

Le mur situé au sud du cimetière commençait à s'effondrer par endroits. En ce début d'année, il a été totalement rénové : arrachage du lierre, reprise du haut, nettoyage et reprise des joints.

Avant



Après



### Défibrillateur

Un défibrillateur a été installé sur le parvis de la Mairie pour aider à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque. Accompagné d'un massage cardiaque, le défibrillateur contribue à augmenter significativement les chances de survie.

### Travaux en cours et à venir :

- Aménagement du trottoir rue de Scoriton à proximité de la borne électrique ;
- Création d'un escalier reliant le lotissement des Fours à Chaux et le terrain d'évolution ;
- Consultation des entreprises pour la création de 2 logements au 3 rue de Scoriton.

Mairie de Fontaine-Henry  
5 rue de Scoriton 14610 FONTAINE-HENRY



Téléphone : 02 31 80 34 49  
Messagerie : mairie.fontaine-henry@wanadoo.fr  
Site internet : www.fontaine-henry  
Ouverture au public les lundi et jeudi de 17h à 19h

Directeur de publication : Cyrille ROSELLO de MOLINER

## Le carnet fontenois

- ✿ Naissances ✿ BOUAZIZ Anna née le 13 novembre 2021.  
LOREL Martin né le 23 décembre 2021.
- ✿ Décès ✿ M. COSANDEY Yves, le 24 novembre 2021.  
Mme LE PAULMIER veuve GUILLOUET Léontine, le 27 novembre 2021.  
M. LECOCQ Claude , le 1er janvier 2022.

## Infos pratiques

La Gendarmerie s'est déplacée le 19 novembre 2021 à 19 h à la salle Plurivalente de Fontaine-Henry pour animer une réunion de sensibilisation sur les dangers d'internet.

Malgré la communication faite auprès des enfants, des parents, et également dans notre bulletin municipal, la soirée a dû être annulée faute de participants.

On ne peut que regretter le manque d'intérêt pour ces sujets pourtant d'actualité. Est-ce le jour, l'horaire qui ne convenait pas ? Les organisateurs se posent des questions...

## L'association des Aînés du canton

A l'initiative des conseillers départementaux Myriam Letellier et Philippe Laurent et du président de l'association des maires du canton Michel Lafont, une réunion d'information a eu lieu le 14 décembre avec des représentants des communes dans le but de relancer l'association des aînés du canton.

L'objectif de cette association est de coordonner les actions d'animation sur le canton avec la mise en réseau des clubs des anciens des communes, d'organiser des événements périodiques rassemblant l'ensemble des aînés du canton, âgés de 65 ans ou plus.

Un nouveau bureau a été élu le 22/02/2022. Il devra réfléchir et proposer des animations pour les années à venir.

## Quelles différences entre canton et communauté de communes ?

Notre commune fait partie du canton de Thue et Mue (précédemment appelé canton de Bretteville-l'Orgueilleuse) et de la Communauté de communes de Seules Terre et Mer.



Le canton est la circonscription servant de cadre à l'élection des conseils départementaux. A ce jour, il compte 26 communes.

M. Philippe Laurent et Mme Myriam Letellier sont les conseillers départementaux du canton Thue et Mue.

Un canton n'a ni budget, ni compétence, ni employé, ni dirigeant. à l'inverse d'une communauté de commune qui est établissement public regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave.

La communauté de communes de Seules Terre et Mer comptent 28 communes. Le conseil communautaire est l'organe qui prend les décisions. Il est composé de 44 conseillers communautaires titulaires. Tous les conseillers communautaires font partie des conseils municipaux des communes composant STM.

Le bureau est composé d'un président, M. Thierry OZENNE et de 11 vice-présidents.

La communauté de communes associe des communes en vue d'élaborer un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

Elle exerce, aux lieux et places des communes membres, des compétences obligatoires (actions de développement économique, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, gestion des aires d'accueil des gens du voyage, collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés, assainissement des eaux usées ...) et des compétences optionnelles, ainsi que des compétences supplémentaires que les communes lui transfèrent.

